



# EPP : Encadrement par privilèges

## Démarche d'interventions

### Code de vie

### 2021-2022

**Règle 1 : Je circule calmement et en silence dans le corridor.**

**Manquements mineurs** : (qui ne compromettent pas la sécurité de l'enfant ou celle des autres)

- Crier dans le corridor
- Se déplacer en courant
- Sauter des marches d'escaliers

**Conséquences** : (à gérer par le titulaire de l'élève)

- Avertissement verbal
- Signature à l'agenda
- Autres (au besoin, selon la situation)
- À la 3<sup>e</sup> signatures dans le mois pour cette même règle = avis de manquement et voir conséquences des manquements majeurs

**Manquements majeurs** : (la sécurité de l'enfant ou celle des autres est compromise)

- Glisser sur la rampe
- Courir dans le corridor et être dangereux pour les autres ou lui-même

**Conséquences** :

- Signature dans l'agenda
- Déplacement accompagné du titulaire ou spécialiste en charge lors de la transition
- Message aux parents
- Reprise de temps à la récréation avec les personnes qui surveillent
- Autres (au besoin, selon la situation)

## **Règle 2: J'accepte et je respecte l'autorité des adultes pour ma sécurité**

**Manquements mineurs** : (qui ne compromettent pas la sécurité de l'élève ou celles des autres)

- Utiliser un langage inadéquat
- Faire preuve d'impolitesse
- Argumenter
- Refuser de collaborer
- Provoquer avec des mots ou avec des gestes
- S'opposer à la consigne ou à la demande (malgré 3 avertissements)

### **Conséquences :**

- Signature à l'agenda
- Réflexion écrite et/ou geste de réparation à faire signer par les parents
- Avis de manquement (après 3 signatures)
- Autres (au besoin, selon la situation)

**Manquements majeurs** : (la sécurité de l'enfant ou celle des autres est compromise, l'intensité du geste est importante)

- Faire des menaces verbales ou gestuelles
- Refuser de collaborer en compromettant la sécurité d'une personne
- Provoquer avec des mots ou des gestes de façon non-contrôlée
- Se cacher dans l'école
- Sortir du territoire de l'école sans autorisation
- Frapper, mordre, lancer des objets

### **Conséquences :**

- Avis de manquement et l'inscrire dans l'agenda
- Appel aux parents et suspension interne pour une demi-journée (après 3 manquements majeurs).
- Suspension externe et retour à l'école accompagné des parents

À noter qu'après 2 suspensions internes, une suspension externe sera faite avec un retour à l'école, accompagné des parents.

### **Règle 3 : J'agis de manière à ne pas nuire, humilier ou apeurer les personnes qui m'entourent**

Il est très important de noter que c'est TOLÉRANCE ZÉRO pour le non-respect de cette règle de vie, et ce, dans toutes les situations de vie de l'école (incluant les médias sociaux et le transport scolaire).

#### **Manquements:**

- Bousculer
- Insulter par des mots ou des gestes
- Menaces par des mots ou des gestes
- Faire trébucher
- Cracher sur quelqu'un
- Voler
- Lancer des objets
- Accuser quelqu'un à tort
- Ridiculiser, se moquer
- Blasphémer
- Vandaliser
- Frapper
- Intimider (distinction majeure à faire avec la notion de conflit)

#### **Conséquences :** (sans intention de nuire, humilier ou apeurer)

- Retrait immédiat de l'élève de la situation
- Signature à l'agenda
- Avis de manquement après 3 signatures
- Lecture d'un texte pertinent et réflexion écrite à faire
- Geste de réparation en lien avec l'acte fait et l'élève concerné
- Suspension de récréation ou de dîner
- Autres (au besoin et selon la situation)

#### **Conséquences :** (avec intention de nuire, humilier ou apeurer)

- Voir le plan de lutte
- Avis de manquement
- Retrait immédiat de l'élève de la situation
- Appel aux parents
- Geste de réparation en lien avec l'acte fait et l'élève concerné
- Lecture d'un texte pertinent et réflexion écrite à faire
- Rencontre avec policier-éducateur (au besoin)
- Contrat d'intimidation (voir TES)
- Au 3<sup>e</sup> avis de manquement : Suspension interne d'une demi-journée
- Après 2 demi-journée de suspension : Suspension interne d'une journée
- Suspension externe immédiate avec retour à l'école obligatoirement accompagné des parents
- Suspension de récréation ou de dîner
- Autres (au besoin et selon la situation)

**En lien avec l'intention de l'élève, la sécurité compromise de l'élève ou de ceux qui l'entourent et l'intensité du geste ou de la situation.**

**Noter que l'application des suspensions est en lien avec les règles 2 et 3. Après trois suspensions internes, une suspension externe s'appliquera.**

## **Règle 4 : Je m'engage avec persévérance dans ma réussite scolaire**

### **Manquements mineurs :**

- Remettre les travaux, devoirs ou signatures en retard
- Remettre des travaux bâclés
- Ne pas avoir son matériel pour ses cours (éducation physique, anglais, musique, arts et matériel de classe)
- Arriver en retard à l'école (après 8h25 ou 13h)
- Adopter une attitude négative face aux tâches demandées

### **Conséquences :**

- Avertissement verbal
- Appel aux parents
- Signature à l'agenda
- Avis de manquement après 3 signatures
- Discussion avec la direction
- Rendre l'aide aux devoirs obligatoire pour certains
- Reprise de temps et/ ou de travaux à la récréation ou au dîner
- Reprise de temps après la classe ou lors d'une journée pédagogique
- Autres (au besoin, selon la situation)

Nous considérons que si une situation est majeure, soit que cela puisse compromettre sa réussite scolaire, une rencontre avec les parents de l'élève devra être faite.

## **Règle 5 : Je suis un modèle positif**

Nous considérons que lorsqu'un élève respecte les 4 premières règles de vie, soit:

**Règle 1 : Je circule calmement et en silence dans le corridor.**

**Règle 2: J'accepte l'autorité des adultes pour ma sécurité.**

**Règle 3 : J'agis de manière à ne pas nuire, humilier ou apeurer les personnes qui m'entourent.**

**Règle 4 : Je m'engage avec persévérance dans ma réussite scolaire.**

et lorsqu'il adopte une tenue vestimentaire propre et convenable sans caractères violents ou suggestifs, il est en soi un modèle positif.

Nous choisissons aussi de récompenser les élèves qui sont des modèles positifs en leur octroyant 100 coupons privilèges à la fin de chaque mois lorsqu'ils n'ont aucune signature à leur agenda. Ils sont alors nos modèles positifs!!

**Aucun élève ne peut être en possession d'un appareil portable (cellulaire, tablette, etc).  
ou de tout autre appareil muni d'une fonction Wi-Fi, appareil photo, vidéo, fonction  
d'appel, etc.**